



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 2 avril 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adoption Budget Primitif 2021 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 2 avril à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre de Furiani, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 26 mars 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BATESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LOMBARDO Florence, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, LACAVE Mattea, POLISINI Ivana, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATESTI Gilles
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
MALAFRONTÉ Christine	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien
PIPERI LINDA	à	POLISINI Ivana
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean

ABSENTS : SIMONI Pierre-Baptiste, MORGANTI Julien

QUORUM : 14

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Pellegri Leslie est élue secrétaire de séance.

OBJET : Adoption Budget Primitif 2021 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction M43 applicable aux services publics locaux de transport des personnes ;

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise que les budgets à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 n°2B-2020-09-29-001 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 13 Mars 2007 décidant de créer un budget annexe des transports ;

Vu la délibération du 26 Novembre 2012 décidant de confier par affermage à la Société des Autobus Bastiais pour huit ans le service des transports publics urbains ;

Vu l'avenant n°5, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 octobre 2020 ;

Vu l'avenant n°6, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 mars 2021 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 mars 2021 ;

Considérant le vote du compte administratif 2020 du budget annexe des transports routiers collectifs intervenu le 22 février 2021 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs présente en 2020 un solde positif de 1.106.977,08 €.

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs présente en 2020 un résultat positif de 13.958,01€ à affecter ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2021 des transports routiers collectifs de voyageurs, avec reprise des résultats du compte administratif 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Contre : MM. De Casalta, Zuccarelli, Mmes Salge, Vesperini)

De voter le Budget Primitif 2021 des Transports routiers collectifs voyageurs par chapitre :

- Pour la section de fonctionnement
- Pour la section d'investissement

Conseil du 2 avril 2021

OBJET : Adoption Budget Primitif 2021 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

ADOPTE

Le Budget Primitif 2021 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui s'établit en recettes et en dépenses à 9.144.112,13 €, soit :

DEPENSES

D'Investissement : 3.743.291,55 €
De Fonctionnement : 5.400.820.58 €

RECETTES

D'Investissement : 3.743.291,55 €
De Fonctionnement : 5.400.820.58 €

PRECISE

Que les reports de la section d'investissement sont intégrés au Budget Primitif 2021 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 09 AVR. 2021
et publication ou notification
du 12 AVR. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification